



*Procès-verbal*  
*Le jeudi, 28 octobre 1999 - n° 56*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 05.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le projet de loi n° 49, Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Perreault propose que le projet de loi n° 49 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

---

L'amendement de M. Perreault au projet de loi n° 49 est étudié et adopté en commission plénière.

---

Le projet de loi n° 49, Loi sur le drapeau et les emblèmes du Québec, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 49 est adopté.

**28 octobre 1999**

---

M. Perreault, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, propose que le projet de loi n° 34, Loi modifiant le Code civil en matière de nom et de registre de l'état civil, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 34 est adopté.

À 10 h 52, M. Pinard, vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

*Prise en considération de rapports de commissions*

À 11 h 09, les travaux reprennent et l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 51, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et la Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

À 11 h 40, du consentement de l'Assemblée, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

**AFFAIRES COURANTES**

**Dépôts de documents**

Mme Goupil, ministre de la Justice, dépose :

**28 octobre 1999**

---

Le rapport du Comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales, concernant la formation ayant trait audits juges dans les régions de Laval, Montréal et Québec (Régime de retraite et avantages sociaux reliés à ce régime et aux régimes collectifs d'assurances).

(Dépôt n° 639-19991028)

---

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Le rapport annuel du Conseil des assurances de dommages, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 640-19991028)

Le rapport annuel du Conseil des assurances de personnes, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 641-19991028)

---

M. le Président dépose :

Le rapport de mission qu'il a effectuée auprès du Landtag de l'État libre de Bavière, à Munich (République fédérale d'Allemagne), du 11 au 13 octobre 1999.

(Dépôt n° 642-19991028)

Un exemplaire de l'entente intervenue entre le Landtag de Bavière et l'Assemblée nationale du Québec, signée le 12 octobre 1999.

(Dépôt n° 643-19991028)

---

M. Bertrand (Portneuf) dépose :

Le rapport de mission, présenté par M. Roger Bertrand, député de Portneuf et président délégué de la délégation de l'Assemblée nationale pour les relations

**28 octobre 1999**

---

avec l'Europe (DANRE), tenue à Munich (République fédérale d'Allemagne), du 9 au 16 octobre 1999.

(Dépôt n° 644-19991028)

### **Dépôt de pétitions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Loïselle (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

Copie d'une déclaration, en date du 7 octobre 1999, en faveur d'un barème «plancher» à l'aide sociale, publiée dans le journal *Le Devoir* le 18 octobre 1999, signée par des élus politiques et des organismes nationaux et locaux.

(Dépôt n° 645-19991028)

\_\_\_\_\_

M. Marcoux (Vaudreuil) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 230 personnes représentant 14 organismes communautaires et entreprises de la région de Vaudreuil, concernant la tenue d'un débat public sur Emploi-Québec.

(Dépôt n° 646-19991028)

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Brodeur (Shefford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 440 citoyens et citoyennes de la région de Granby, concernant le nombre d'élèves par enseignant dans les écoles primaires et secondaires.

(Dépôt n° 647-19991028)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Fournier (Châteauguay) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 8 septembre 1999, envoyée par M. Pierre Béliveau, directeur général de la SADC Arthabaska-Érable inc., au ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, au ministre de la Solidarité sociale et à la ministre

**28 octobre 1999**

---

d'État au Travail et à l'Emploi, concernant le financement des projets régionaux de «Place aux jeunes»; de même que la réponse que lui a fait parvenir M. J. Baril, ministre délégué aux Transports et député d'Arthabaska, le 28 septembre 1999.  
(Dépôt n° 648-19991028)

**Motions sans préavis**

M. Sirros (Laurier-Dorion) propose :

QUE cette Assemblée exprime au peuple arménien ainsi qu'à la communauté arménienne du Québec ses plus profonds regrets à la suite de l'assassinat de plusieurs parlementaires, dont le premier ministre, dans l'enceinte même du parlement arménien.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bissonnet, vice-président, invite l'Assemblée à observer une minute de silence.

---

Conformément à l'article 129, M. Fournier, whip en chef de l'opposition officielle propose :

QUE M. Jean-Sébastien Lamoureux, député d'Anjou, remplace M. Roch Cholette, député de Hull, comme membre de la Commission de la culture;

QUE Mme Margaret Delisle, députée de Jean-Talon, remplace M. Jean-Sébastien Lamoureux, député d'Anjou, comme membre de la Commission de l'éducation;

QUE M. David Whissell, député d'Argenteuil, remplace Mme Margaret Delisle, députée de Jean-Talon, comme membre de la Commission des transports et de l'environnement;

QUE M. Roch Cholette, député de Hull, remplace M. David Whissell, député d'Argenteuil, comme membre de la Commission de l'aménagement du territoire;

QUE ces changements prennent effet immédiatement.

**28 octobre 1999**

---

La motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Mme Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, propose:

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la Journée québécoise de l'UNICEF ayant lieu le dernier jour du mois d'octobre et qu'elle manifeste ainsi son appui aux activités de sensibilisation et de financement d'UNICEF dont la mission consiste à promouvoir et défendre les droits fondamentaux des enfants à travers le monde.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

Mme Leblanc (Beauce-Sud) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

Mme Normandeau (Bonaventure) présente une motion concernant la préservation des emplois à l'usine Gaspésia de Chandler; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

\_\_\_\_\_

Mme Beauchamp (Sauvé) présente une motion concernant le conflit de travail à la Place des Arts et la saison artistique des Grands Ballets canadiens; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

**28 octobre 1999**

---

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur le document intitulé « Réforme du transport par taxi : pour des services de taxi de meilleure qualité »;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 210, Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec;
- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la place de la religion à l'école.

#### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Bissonnet, vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 5 novembre 1999, M. Gobé (Lafontaine) s'adressera à Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « Le dossier de la libre circulation des entreprises et des travailleurs de l'Outaouais ».

---

### **AFFAIRES DU JOUR**

#### **Débats de fin de séance**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient immédiatement trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée, le mercredi 27 octobre 1999, par M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) à M. Legault, ministre de l'Éducation, concernant la commercialisation de nos écoles publiques;
- le deuxième, sur une question adressée, le mercredi 27 octobre 1999, par M. Gauthrin (Verdun) à M. Rochon, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, concernant les projets de recherche et de développement d'Hydro-Québec;

**28 octobre 1999**

---

- le troisième, sur une question adressée, ce jour même, par M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) à Mme Lemieux, ministre du Travail, concernant les coupures dans la formation professionnelle et technique.
- 

À 15 h 58, sur la motion de Mme Lemieux, ministre d'État au Travail et à l'Emploi, l'Assemblée s'ajourne au mardi 2 novembre 1999, à 10 heures.

*Le président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**